

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170405-D2017-19-DE
Date de télétransmission : 10/04/2017
Date de réception préfecture : 10/04/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-19 en date du 05/04/2017 concernant l'affectation du résultat d'exploitation constaté au compte administratif 2016 du budget assainissement au budget 2017 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 avril 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 30 mars 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Sylvie ALAMARGOT, Jean-Claude LEBLOIS, Pascal BABAUDOU.

Représentés : M. Michel JACQUET, procuration à M. Dominique GILLES.

M. Pascal BABAUDOU été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	1	10	11	11	0

Considérant le compte administratif 2016 du budget assainissement approuvé par délibération du 13 mars 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants et à l'unanimité :

POUR MEMOIRE :		
Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2015		0,00
Excédent d'investissement antérieur reporté 2015		54812,14
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016		
Solde d'exécution de l'exercice		-104797,11
Solde d'exécution cumulé		-49984,97
RESTE A REALISER AU 31/12/2016		
Dépenses d'investissement		0,00
Recettes d'investissement		28535,95
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016		
Rappel du solde d'exécution cumulé		-49984,97
Rappel du solde des restes à réaliser		28535,95
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL		-21449,02
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN TOTALITE		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
Résultat de l'exercice		10071,11
Résultat antérieur		0,00
TOTAL A AFFECTER		10071,11
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :		
1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2017)		10071,11
2) Reste de fonctionnement à reporter au BP 2016 ligne 002 (reporte à nouveau créditeur)		0,00

A La Geneytouse, le 07 Avril 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10 avril 2017.